



# SOMMAIRE

<b>I. SEANCE D'OUVERTURE</b>	
I.1. Mot de Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie.....	<b>1</b>
I.2. Mot de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.....	<b>5</b>
I.3. Mot du Président de la Confédération des Associations de Protection du Consommateur au Maroc.....	<b>8</b>
<b>II. PREMIERE TABLE RONDE .....</b>	<b>10</b>
<b>III. DEUXIEME TABLE RONDE.....</b>	<b>20</b>
<b>IV. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>REVUE DE PRESSE</b>	



Monsieur le Directeur, Messieurs les Présidents des Associations de Protection du Consommateur, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de présider la séance d'ouverture de ce séminaire organisé en commémoration de la journée mondiale des droits du consommateur sous le thème: « **la consommation responsable pour un développement durable** », thème qui nous interpelle tous d'autant plus qu'il vient à point nommé dans un contexte où la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles constituent une préoccupation majeure du gouvernement.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes vifs remerciements à nos partenaires dans ce séminaire en l'occurrence l'Office National de l'Eau Potable et la Confédération des Associations de Consommateurs au Maroc pour l'appui qu'ils ont apporté en vue de réussir cette manifestation.

Qu'il me soit permis à cette occasion de souhaiter aussi la bienvenue à nos différents partenaires et à tous les participants qui ont voulu témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent au rôle du consommateur dans le développement durable.

Il est certain que la présence parmi nous d'imminents experts nationaux et étrangers, apportera des témoignages et des enseignements précieux et utiles à l'enrichissement de notre propre expérience en matière de développement durable.

De même, la participation des représentants de la société civile, des opérateurs économiques privés, des universitaires, confère à cette rencontre le cadre privilégié d'échanges d'idées pour faire de la protection de l'environnement un moyen d'orientation de la consommation vers des produits et des services répondant au concept de la production propre et du développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'un des droits fondamentaux du consommateur, adopté par les principes directeurs des Nations Unies en 1999, est le droit à un environnement sain.

Cette prise de conscience au niveau international en faveur de la protection de l'environnement est grandissante depuis quelques années, vu la dégradation continue que connaissent les différents milieux récepteurs, résultant essentiellement de nos modes de production et de consommation.

Conscient de l'enjeu économique et social, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie a mis en place, depuis le début des années 90, une stratégie de Développement Industriel Ecologiquement Durable.



Cette stratégie repose essentiellement sur des méthodes et des outils basés sur l'utilisation des technologies propres et sur la prévention de la pollution à la source. Cette approche, s'avère plus efficace, plus rationnelle et plus économique que les mécanismes traditionnels.

En effet, la prise en compte de la composante environnementale, considérée comme une contrainte économique supplémentaire, s'avère de nos jours, un facteur essentiel pour l'amélioration de la compétitivité de notre économie, garantissant aux consommateurs un développement durable et un environnement plus sain.

Cette nouvelle approche place la composante environnementale en tant que pilier du concept du développement durable, profitable et favorable pour la société et ce pour de nombreuses raisons, en particulier:

➤ la préservation de l'environnement est utilisée comme un argument publicitaire pour la promotion des ventes et est devenue actuellement une exigence des consommateurs, dans la mesure où ceux-ci imposent des produits propres, dits «verts», affichant des normes de qualité et des labels écologiques,

➤ l'exigence environnementale est également utilisée par certains pays comme une mesure protectionniste. D'où la nécessité de se préparer pour mieux défendre les intérêts de notre pays dans les enceintes internationales et pour nos entreprises de se prémunir, d'ores et déjà pour faire face à cette nouvelle exigence du marché.

C'est dans ce cadre, que le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie a réalisé plusieurs actions ayant trait à la vulgarisation et à l'assistance au profit des opérateurs économiques sur les outils et méthodes pour un développement durable. Il s'agit, notamment, de la sensibilisation, de l'information et la formation ainsi que des interventions de démonstration sur site.

Pour pérenniser et développer le concept du développement durable, le Ministère a mis en place en collaboration avec la CGEM, le Centre Marocain de Production Propre qui constitue un jalon dans le processus de soutien et d'accompagnement du secteur productif dans son programme de mise à niveau environnementale.

En effet, le Centre est un outil mis à la disposition des opérateurs économiques pour répondre à leurs besoins dans le domaine de la production propre et permettant d'apporter les solutions appropriées aux problèmes environnementaux de l'industrie face aux mutations technologiques et évolutions rapides des marchés

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes conscients que la protection de l'environnement exige, en plus de l'amélioration des modes de production, un changement des comportements du consommateur et des modes de consommation.



Pour ce faire, il est impératif de renforcer l'information du consommateur afin qu'il puisse opérer son choix en toute connaissance de cause en mettant en exergue les risques, présents et futurs, liés aux produits et services de leur choix, et les bénéfices pour la santé d'une consommation et d'un mode de production écologique.

Ce rôle ne peut être assuré que par des actions d'information et de sensibilisation pilotées par les acteurs de proximité, en l'occurrence, le mouvement consommériste.

C'est dans ce cadre que les associations de consommateurs ont organisé, en collaboration avec les acteurs locaux, des ateliers pour traiter des sujets en relation avec l'environnement et la protection du consommateur au niveau de plusieurs villes du Royaume, ce qui enrichira davantage les travaux de ce séminaire et permettra de définir le rôle de chaque acteur en vue d'asseoir les bases du développement durable.

Mesdames et Messieurs,

La protection du droit du consommateur à un environnement sain, ne peut être dissociée de la politique globale conduite par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie pour améliorer la protection du consommateur et renforcer le rôle des associations qui le représente.

En effet, plusieurs chantiers ont été déjà lancés, avec l'appui de la coopération allemande, dans le but de renforcer les capacités d'intervention des associations de consommateurs, qui leur a permis de bénéficier d'une expertise et d'un transfert de savoir-faire en matière de restructuration de leurs actions associatives sur la base d'un diagnostic pré-établi.

Cette action sera consolidée par la mise en place, dans un futur proche, de guichets conseils au sein de ces associations en vue de renforcer les prestations d'accueil, d'orientation et d'information des consommateurs sur les différentes affaires qui touchent le consommateur.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux jeunes consommateurs à travers le lancement, en partenariat avec le Département de l'Education Nationale, d'un programme d'éducation du jeune consommateur qui touche les droits et les obligations des jeunes consommateurs.

De même et en vue de renforcer notre dispositif juridique avec celui de nos principaux partenaires économiques, un projet de jumelage liant ce Ministère et l'Union Européenne sont en cours de finalisation. Il concernera deux axes d'intervention à savoir:

- Le rapprochement de la législation marocaine avec celle de l'Union Européenne dans le domaine de la protection des consommateurs.



A ce sujet, il y a lieu de porter à votre connaissance que le projet de loi 27-00 édictant des mesures de protection des consommateurs a été examiné au niveau du Conseil du Gouvernement le 21 Décembre 2006.

- Le renforcement de la capacité administrative de l'autorité marocaine principalement engagée dans la protection des consommateurs et la promotion du consumérisme, en l'occurrence la Direction du Commerce Intérieur.

Par ailleurs, la protection du consommateur ne peut se réaliser que par la création d'une synergie entre tous les partenaires qui interviennent dans ce domaine.

Ainsi, la mise en place d'une institution spécialisée dans le domaine de la consommation, qui servira d'espace de concertation, de coordination et de coopération entre les associations de consommateurs, les pouvoirs publics, les entreprises et les chercheurs s'avère indispensable.

C'est dans ce sens que le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie a signé un accord de coopération avec la FAO visant la réalisation d'une étude de faisabilité sur la conception et le montage du Centre National de la Consommation.

Mesdames et Messieurs,

Tous ces chantiers que je viens de citer montrent bien que la mise en œuvre de la stratégie de protection du consommateur ne peut avoir de résultats tangibles sans l'implication des différents acteurs et en particulier le consommateur lui-même.

Je saisis cette occasion pour remercier tous nos partenaires qui nous accompagnent dans le renforcement de la protection du consommateur au Maroc.

Il est entendu, qu'au cours de cette manifestation vous aurez à débattre de l'ensemble des questions et des problèmes qui intéressent la protection du droit du consommateur à un environnement sain. Vos remarques, commentaires et propositions aideront, j'en suis convaincu, à atteindre nos objectifs. C'est pourquoi je ne peux que vous exhorter à un débat approfondi, constructif et fructueux.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite plein succès à vos travaux.



Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations de Consommateurs et des Associations de protection de l'environnement, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de prendre la parole devant votre honorable assemblée au nom de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, pour d'abord vous transmettre ses excuses de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour célébrer en votre compagnie la journée mondiale des droits des consommateurs et partager ensemble quelques idées et réflexions que lui inspire le thème choisi cette année, à savoir « **la consommation responsable pour un développement durable** ».

Ensuite, permettez-moi d'exprimer mes vifs remerciements au Ministère de l'Industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie et aux partenaires de cette heureuse initiative qui consiste à s'inscrire dans le mouvement général de la célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs. Je crois que nous devons tous nous féliciter de cette manifestation qui témoigne de l'importance que le gouvernement et la société civile dans notre pays accordent aux recommandations émanant de la communauté internationale dans le domaine précis des droits des consommateurs.

Mesdames et Messieurs,

Le choix du thème et, bien plus, son libellé ne sont pas fortuits. En effet, il existe un lien fondamental entre la propagation dans nos sociétés modernes des modes individuels et collectifs de consommation non responsables et la dégradation des écosystèmes. Aussi, le développement durable passe-t-il inéluctablement par l'adoption par tout consommateur d'une pratique de consommation responsable. Ce message sur la consommation responsable est très important pour notre pays qui fait face lui aussi à une tendance lourde de dégradation de son environnement en dépit des efforts déployés dans ce domaine.

Nous pensons au Ministère de l'ATEE que l'approche du développement durable par le biais des pratiques de consommation, et donc forcément de production, est très pertinente car elle permet de



décliner un principe et une règle communément admise à savoir que la protection de l'environnement et le développement durable ne sont pas l'apanage des pouvoirs publics, mais c'est une affaire de tous : Etat, administrations, citoyens, associations et entreprises. Il revient à chacune de ces parties de tendre vers la consommation responsable pour rencontrer les objectifs du développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Sur le plan international, le Maroc s'ouvre de plus en plus sur les marchés internationaux (Accords de libre échange avec l'Europe, les Etats Unis d'Amérique...). Si les avantages de cette ouverture sont indéniables sur le plan économique, il n'en demeure pas moins que le respect de nouvelles normes d'importation requises à l'international telle que l'eco-label est devenu une exigence à respecter.

L'Agenda 21 a attiré l'attention sur la dégradation continue de l'environnement mondial et sur la responsabilité directe des modes non responsables de consommation et de production dans cette dégradation.

C'est ce qui a amené le Sommet Mondial de Développement Durable de Johannesburg en 2002, à adopter des orientations importantes dans ce domaine. En effet, le plan d'action de Johannesburg a appelé à l'élaboration de programmes décennaux pour appuyer les initiatives régionales et nationales, visant à accélérer le passage à des modes durables de consommation et de production.

C'est dans ce cadre que notre pays a abrité à Marrakech, en juin 2003, la « Réunion internationale d'experts sur les modes de consommation et de production durables », donnant lieu à l'adoption du « Processus de Marrakech » sur les modes de consommation et de production durables, que les pays du globe mettent en œuvre sous l'égide des Nations Unies.

Notre pays a également abrité, en mai 2004, la première réunion d'experts africains sur la consommation et la production durables qui a débouché sur l'adoption de la Charte qui institutionnalise la Table Ronde Africaine sur la consommation et la production durables.

Sur le plan interne de nombreuses actions ont été entreprises, elles peuvent être citées comme autant d'initiatives visant à promouvoir la consommation responsable :

- L'organisation en ce moment même d'un débat national sur l'eau dont l'un des objectifs est justement de demander à tous les utilisateurs de cette ressource de prendre conscience de la nécessité d'en faire un usage responsable en mettant l'accent surtout sur l'économie de l'eau et la réutilisation des eaux usées après traitement ;
- L'élaboration d'un programme national de gestion des déchets ménagers qui vise, entre autres, à développer le recyclage et la valorisation des déchets dans toutes les villes marocaines, sans oublier la sortie toute récente de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à



leur élimination qui appelle à une réduction à la source des quantités de déchets produites par tous les générateurs de déchets.

- La création du Centre Marocain de Production Propre, qui joue un rôle moteur dans la promotion des technologies propres et l'introduction de mesures de consommation durable dans les entreprises ;

- La mise en place du Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP), qui appuie financièrement les actions de production propre et d'eco-efficience dans le secteur industriel ;

- La promotion des énergies renouvelables à travers les actions du Centre de Développement des Energies Renouvelables de Marrakech et l'Office National d'Electricité.

- L'organisation en juin 2003 d'un atelier Achats publics dont l'objectif était d'inciter les administrations à consommer responsable en adoptant au niveau des procédures des marchés publics des mécanismes qui favorisent des pratiques d'achat plus soucieuses de l'environnement.

Mesdames et Messieurs,

Une consommation responsable pour un développement durable implique la mise en place d'une nouvelle approche pour l'utilisation des ressources naturelles par les secteurs de développement économique. Le développement d'un tourisme responsable, d'une énergie responsable (renouvelable en l'occurrence), d'un urbanisme responsable, d'une agriculture responsable et une administration responsable (achats des consommables qui respectent l'environnement, utilisation de papier recyclé...) est devenu le challenge national du 21<sup>ème</sup> siècle. Des enseignes telles que bio, équitable, éco responsable, éco conçus, label vert... deviendront des marques déposées pour la consommation courante.

En dépit de tous ces efforts, il y'a lieu de reconnaître que la partie est loin d'être gagnée. Nous avons beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine pour susciter des changements significatifs et durables et je profite de cette occasion pour lancer à toutes les personnalités présentes qui président aux destinées des associations de consommateurs, ou qui y militent, pour s'engager davantage dans la voie du développement durable.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.





معالي وزير التجارة والصناعة وتأهيل الاقتصاد  
معالي وزير إعداد التراب الوطني والماء والبيئة  
حضرات السيدات والسادة ،  
السلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته

فليس أطيّب وقعا على القلب ولا أبهج منظرا للعين و لا أرق على النفس من مشهد جموع من فعاليات هذه الأمة وهي تجتمع في هذا اللقاء . مؤسسات حكومية وقطاع خاص وجمعيات مدنية ومهتمين غيريين يحذوهم هدف واحد ويحركهم دافع مشترك حماية حقوق المستهلكين ومستقبل بلدهم.

إن حماية المستهلك مفهوم يرتبط بحقوق الإنسان الفرد وبالتعاملات البشرية والتشريعات الإلهية والقوانين التي تضمن حياة كريمة للإنسان وتحافظ عليه وتحميه من الأخطار المحيطة به ، كما أن السيطرة على الانحراف الناتج عن عدم التزام بعض المؤسسات الإنتاجية بقوانين السلامة الصحية يحتاج إلى تكا نفق جهود كل المؤسسات والجمعيات حتى تصبح حمايته ثقافة وأسلوب حياة يلتزم به الجميع.

ولعله من الأهمية بمكان أن ندرك جميعاً أن نمو العلاقات الاقتصادية الدولية والتجارة العالمية يفسح المجال للتنافس بين الموزعين لتوفير أفضل المواصفات في السلع والخدمات، كما يتطلب مساعدة المستهلك وحمايته من الممارسات الإنتاجية أو الخدمائية غير العادلة .

حضرات السيدات والسادة،

يأتي احتفالنا هذه السنة باليوم العالمي لحقوق المستهلك تحت شعار " الاستهلاك المسؤول من أجل تنمية مستدامة "، تعبيراً عما تحقّقه حماية المستهلك من مصالح مشتركة للمنتجين والمستهلكين في آن واحد وضمانا يشجع السلوكيات الأخلاقية المبنية على: احترام حاجات المستهلكين ورغباتهم وتنويع اختياراتهم ، ومنع الاحتكار ، وتوحيد السياسات



والجهود، وتوفير السلامة والمعلومات والشفافية في التعامل مع المستهلك من أجل إبقائه مستهلكا وفيها ومخلصا لنوعية الإنتاج الموجه له.

لقد شهد المستهلك خلال العقد الأخير تحولات وتغيرات متسارعة في أنماط سلوكه الاستهلاكي، نتيجة تأثره بالتغيرات التي حدثت وتحدثت في ظل الانفتاح وتقدم الوسائل السمعية البصرية. لقد أثرت تلك التغيرات والتحولات وبصور سلبية وإيجابية في منظومات القيمة للأغلبية الساحقة من شرائح المستهلكين خصوصا من ذوي القدرات المالية المتوسطة والمحدودة. مما حدا بنا اتخاذ 2007 سنة لتعميم ثقافة الاستهلاك كعنصر أساسي في التنمية المستدامة، تلك التنمية التي تستدعي النظر في مجموع الاهتمامات الاجتماعية والاقتصادية والبيئية، كما تستلزم المشاركة، لا من جانب الحكومات وحدها، بل من جانب المجتمع المدني والقطاع الخاص أيضا.

وقد حذا هذا بالمؤتمرات العالمية، بما فيها مؤتمر قمة الأرض لعام 1992 ومؤتمر القمة العالمي للتنمية المستدامة 2002، إلى أن تدعو الحكومات لوضع استراتيجيات وطنية للتنمية المستدامة مع تنفيذ يتسم بالتكامل ويعتمد المشراكة.

إنّ تغيير الأنماط غير المستدامة للاستهلاك والإنتاج هدف من الأهداف العامة للتنمية المستدامة وشرط أساسي لتحقيقها، وهي حقيقة أقر بها مؤتمر القمة العالمي للتنمية المستدامة حيث دعا لوضع إطار من برامج السنوات العشر لدعم المبادرات الإقليمية والوطنية الرامية إلى تعجيل التحول صوب انتهاج أنماط مستدامة من الإنتاج والاستهلاك.

### حضرات السيدات والسادة،

إن التنمية الناجحة، هي التنمية التي تعي متطلبات المستقبل وتعلم ما يدور في العالم من متغيرات وتطورات، تعرف كيف تجعل من البناء والتطوير عملية مستمرة ومتوازنة ومستدامة تحقق العلاقة القوية بين الإنسان وتنمية مكانه وتفاعلهما الإيجابي مع بعضهما، ولهذا وجب علينا تفويم المرحلة الحالية للتنمية في جميع جوانبها الإنسانية والمكانية ونحدد مواطن الخلل فيها ونصلحه ومواطن القوة وندعمها ، مع التركيز على القضايا الأساسية المؤثرة في التنمية المؤكدة على العلاقة بين الإنسان والمكان.

إن تحقيق هدف التنمية المستدامة يحتاج إلى إحراز تقدم متزامن على الأقل في أبعاده الأربعة : هي الأبعاد الاقتصادية، البشرية، البيئية والتكنولوجية . وهناك ارتباط وثيق فيما بين هذه الأبعاد المختلفة، والإجراءات التي تتخذ في إحداها من شأنها تعزيز الأهداف في بعضها الآخر. ومن ذلك مثلا أن الاستثمار الضخم في رأس المال البشري، لاسيما فيما بين الفقراء، يدعم الجهود الرامية إلى الإقلال من الفقر، والإسراع في تثبيت عدد السكان، وإلى تضيق الفوارق الاقتصادية والحيلولة دون مزيد من التدهور للأراضي والموارد، ثم السماح بالتنمية العاجلة والى استخدام مزيد من التكنولوجيات الناجعة في جميع البلدان.

فالابتكار التكنولوجي هو في حد ذاته موضوع محوري متباين الجوانب. فالاستدامة تتطلب تغييرا تكنولوجيا مستمرا في البلدان الصناعية للحد من انبعاث الغازات ومن استخدام الموارد من حيث الوحدة الواحدة من الناتج ، كما يتطلب تغييرا تكنولوجيا سريعا في البلدان النامية، ولاسيما البلدان الآخذة بالتصنيع، لنفاذي تكرار أخطاء التنمية، وتقادي مضاعفة الضرر البيئي الذي أحدثته البلدان الصناعية ، والتحسين التكنولوجي هو بدوره أمر هام في التوفيق بين أهداف التنمية وقيود البيئة.

### أيها الحضور الكريم



يأتي تخليدنا لليوم العالمي للمستهلك تحت شعار : "الاستهلاك المسؤول من أجل تنمية مستدامة" دعي له مجموعة من المختصين والفاعلين لتأطير ودراسة محاوره، فباسم كنفدرالية جمعيات حماية المستهلك أتقدم لهم بالشكر الجزيل على تلبيتهم الدعوة وتكبدتهم عناء السفر ، كما أنوه بروح التعاون والدعم والمساعدة التي ما فتئت وزارة التجارة والصناعة وتأهيل الاقتصاد إظهارها، أما بعد فمن أحق بالتنويه من جمعيات حماية المستهلك التي تعمل جادة وبدون انقطاع من أجل ترسيخ ثقافة استهلاكية مسؤولة تراعي مبادئ التنمية المستدامة.

وختاماً كل الشكر والعرفان للوكالة الألمانية للتعاون (GTZ) على الدور الذي لعبته وتلعبه في تقوية دور جمعيات حماية المستهلك من خلال الشطر الرابع لمشروع AQPA.

فالله نسأل أن يكافئ جميع ممن كانت له يد من قريب أو بعيد في إنجاح هذا الملتقى حتى أتى ثمرة دانية ترونها رأي العين ، ويكلل أعمالنا بالنجاح والتوفيق ، والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته .

Le mot introductif de Monsieur Said LAARABI, animateur des travaux de cette manifestation a abordé l'enjeu et l'importance de la célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs le 15 mars de chaque année et a souligné la pertinence du thème choisi.

L'animateur a souligné l'importance de faire valoir le droit du consommateur à un environnement sain et a précisé que le consommateur a aussi le devoir de rationaliser ses comportements de consommation.

**M. Abdallah RATTAL** du Département chargé de l'Environnement a précisé que la consommation, la production et l'environnement sont directement liés. D'où la nécessité d'évoquer le concept des modes de production durable ou non durable.

Aussi, il a souligné que les producteurs, pour répondre à la demande élevée des consommateurs, exploitent les différentes ressources naturelles (énergie, eau, matières premières, etc.) et occasionnent des déchets et rejets polluants. De ce fait, le produit fourni aux consommateurs peut être issu d'un processus qui dégrade l'environnement soit en terme de ressources soit en terme de pollution.

Dans ce sens, il a rappelé que le chapitre IV de l'Agenda 21 donne les principales directives pour la modification des modes de production et de consommation non viables. A ce sujet, plusieurs actions ont été menées au Maroc à l'initiative du MATEE pour instaurer les fondements de la



gestion du secteur et sensibiliser les principaux acteurs et le grand public sur la nécessité de protéger l'environnement et exploiter durablement les ressources naturelles.

Néanmoins, il a jugé que cette prise de conscience reste insuffisante pour faire face efficacement aux problèmes, qualifiés de grave que connaît le Maroc eu égard au coût de dégradation de l'environnement estimé en 2003 à 13 Milliards de dhs (3,7% du PIB)

**M.RATTAL** a indiqué que le Maroc dispose d'un arsenal juridique, devant inciter les différents acteurs à assumer leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement. Il s'agit essentiellement de :

- la loi sur l'eau ;
- la loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- loi sur les études d'impacts sur l'environnement ;
- loi sur la lutte contre la pollution de l'air ;
- loi sur la gestion des déchets et à leur élimination.

De même, il s'est félicité des résultats de l'action du fonds de dépollution industrielle (FODEP) mis en place depuis 1998 qui apporte un appui financier aux projets industriels de dépollution à hauteur de 40% du coût global. D'après l'intervenant, ce fond a permis de financer depuis sa création une 60<sup>aine</sup> de projets présentés par les entreprises afin d'intégrer des technologies de production propre et de lutter contre la pollution.

De même l'intervenant a annoncé la création du fonds national de l'environnement par la loi de finances de 2007, qui permettra d'appuyer plusieurs projets notamment :

1- Le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées qui a démarré début 2006, dans le but de raccorder 80% des ménages en milieu urbain au réseau d'assainissement et de rabattre la pollution de 60% en 2010 et 80% en 2015;

2- Le programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés pour la mise à niveau du secteur de la gestion des déchets solides. Dans le cadre de ce programme, le Ministère d'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau ainsi que le Ministère de l'Intérieur ont incité l'ensemble des acteurs relevant des différentes villes marocaines à éliminer totalement les décharges sauvages et à développer la filière de tri-recyclage-valorisation des déchets.

Au terme de son intervention, M RATTAL a mis l'accent sur l'impact négatif qu'ont les décharges sauvages sur les ressources en eau, l'environnement, la santé, le tourisme,...etc.

L'animateur a ensuite invité Mme. MADER à exposer les grandes lignes de la stratégie française en matière de protection du consommateur.



**Mme REINE CLAUDE Mader : Présidente de l'Association de Consommateurs, Confédération du Logement et du cadre de Vie de France.**

Dans son intervention, Mme. Mader a présenté son association qui est une ONG agréée, ayant des activités dans les domaines de protection du consommateur et de l'environnement. Elle a noté que toutes les associations agréées ont le droit de se présenter devant les tribunaux pour réclamer réparation des préjudices subis par les consommateurs. Elle a rappelé aussi que plusieurs associations ont été créées ces dernières décennies en France.

A ce titre, les pouvoirs publics ont adopté une nouvelle politique basée sur l'intégration de ces ONG dans une réflexion large impliquant aussi bien l'administration que les professionnels. Ainsi, le premier organisme consumériste créé en France, en l'occurrence l'Institut National de la Consommation, a regroupé des représentants de l'administration, des professionnels et des associations de protection du consommateur.

Dans cet esprit, elle a précisé que les pouvoirs publics français ont créé en 1967 un Comité National de la Consommation, présidé par le Ministère chargé de l'Economie en vue d'examiner et d'analyser les sujets intéressant le consommateur.

En outre, elle a insisté sur la volonté politique française qui, pratiquement depuis 50 ans, insiste sur l'implication des associations de consommateurs dans tous les domaines, y compris celui consacré aux questions environnementales.

Dans ce sens, elle a mis l'accent sur la notion de l'éco consommation, qui signifie l'intégration des considérations environnementales dans l'orientation du comportement du consommateur.

Au terme de son intervention, elle a énoncé la notion de l'éco-conception, qui permet d'identifier, dès la conception des produits, les moyens et les techniques permettant d'éliminer et recycler les déchets qu'ils engendrent.

A ce sujet, **Mr. LAARABI** a demandé à **Mr. Saïd MOULINE** : Président de la Commission Entreprise et Développement Durable de la CGEM, d'exposer les efforts des industriels dans le domaine de la protection de l'environnement.

**Mr. Saïd MOULINE** : a précisé que le consommateur dispose aujourd'hui d'un choix élargi de produits mis sur le marché et a souligné l'importance de sensibiliser et d'informer le consommateur sur ces produits, notamment par rapport à leurs incidences environnementales et sociales.

Aussi, il a rappelé au début l'objectif de la journée qui vise essentiellement la sensibilisation des consommateurs et des entreprises



sur la nécessité de modifier leurs modes de production et de consommation pour le développement durable.

Par ailleurs et après avoir rappelé que le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales qui obligent les industriels à respecter certaines mesures environnementales, **Mr. MOULINE** a souligné que les industriels marocains sont aujourd'hui à l'écoute, et cherchent des opportunités à saisir pour limiter les coûts, de la consommation de l'énergie, de l'eau et ceux de la matière première.

De ce constat, l'intervenant a précisé que le respect de l'environnement nécessite outre la rationalisation de la consommation des intrants, le recyclage et le traitement des déchets.

Dans cette optique, l'intervenant a rappelé la mise en place du Centre Marocain de la Production Propre (CMPP) qui a pour principale mission la contribution à la mise à niveau environnementale de l'industrie marocaine et plus particulièrement la PME/PMI. Pour cela, il a indiqué que les efforts des industriels visant à limiter la consommation d'eau, pour traiter les eaux usées et leurs déchets peuvent bénéficier du fonds de dépollution (FODEP) qui intervient pour accompagner et contribuer à la réalisation de ce genre de projets.

Pour ce qui est de la promotion de l'investissement dans le domaine de l'environnement, l'intervenant a souligné que la CGEM adopte une charte de responsabilité sociale qui vise à :

- Définir selon des modalités adaptées aux entreprises, un cadre d'action dédié à la protection du milieu naturel, prévoyant notamment l'amélioration des performances environnementales, la communication et la coopération avec les collectivités locales et les autorités publiques, la sensibilisation et la formation des salariés ;
- Réduire les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières et les émissions polluantes ou à effet de serre ;
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Evaluer et minimiser les impacts environnementaux des projets d'investissement ;
- Définir les plans d'urgence permettant de prévenir et d'atténuer les dommages accidentels de l'environnement pour la sécurité ou à la santé.

**Mme NAJIA Fatine : chef de Division à l'Office National de l'Eau Potable** a précisé que l'eau est un besoin vital et que l'ONEP a à sa charge d'assurer la production, la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement liquide pour le compte des collectivités locales.

Elle a indiqué que l'ONEP a généralisé l'alimentation en eau potable au niveau de toutes les villes marocaines en 1991 pour atteindre 100% de couverture. Concernant le milieu rural, l'intervenante a annoncé que le raccordement des populations rurales au réseau de l'eau potable a évolué de 14% en 1994 à près de 90% en 2007.



Par rapport à l'assainissement, elle a signalé que l'Office a accusé un retard considérable et ce n'est qu'à partir de l'année 2000 qu'il a commencé à réaliser des projets d'épuration, de dépollution et d'assainissement.

Ces efforts ont été accompagnés par des actions de sensibilisation menées auprès des opérateurs des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la gestion des déchets solides et ce, en vue de faciliter le traitement des eaux usées.

### **M. Yassir BENABDELAOUI : représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Dans son intervention, **M. BENABDELAOUI** a soulevé une problématique d'actualité qui touche le consommateur, il s'agit des changements climatiques qui sont dûs particulièrement à l'augmentation des gaz à effet de serre résultants de la combustion de l'énergie fossile.

L'effet de ces bouleversements, selon l'intervenant, aura des conséquences graves sur la physionomie actuelle de notre planète, la santé humaine, l'augmentation de la température, la perturbation des écosystèmes, la raréfaction des ressources naturelles, la fonte des glaciers, l'élévation du niveau de la mer...etc.

A ce sujet, il a noté que le Maroc présente des risques immenses, notamment en ce qui concerne:

- La tendance d'augmentation de la température moyenne comprise entre 0,6 et 1,1°C à l'horizon 2020 ;
- La réduction moyenne du volume des précipitations de l'ordre de 4% ;
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages, particulièrement dans le nord et dans l'ouest ;
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses ;
- Le dérèglement des précipitations saisonnières ;
- Et la réduction de la durée des enneigements.

Une telle situation nécessite, d'après le représentant du PNUD, un grand changement de comportements et des modes de consommation, ainsi qu'un important processus d'adaptation permettant l'atténuation de l'impact de ces changements climatiques. Il a précisé également qu'une transformation des marchés et une consommation responsable peuvent aujourd'hui jouer un rôle primordial dans l'atténuation des gaz à effet de serre et l'adaptation au phénomène des changements climatiques. Cette réalité peut être évidente particulièrement dans deux secteurs notamment celui de l'énergie et celui de l'eau.



Dans ce sens, il a indiqué que le Maroc développe un certain nombre de projets qui permettent de contribuer à la modification des modes de production, de commercialisation et de consommation.

A ce sujet, il a précisé que le PNUD traite la question de la consommation d'une manière transversale et que la plupart de leurs projets sont menés en partenariat avec le CDER, visant l'orientation des marchés vers une consommation plus respectueuse de l'environnement. A titre d'exemple :

- Projet PROMASOL pour promouvoir l'utilisation des chauffe-eaux solaires ;
- Projet de la mise en place d'un code d'efficacité énergétique dans le bâtiment pour la réduction de la facture énergétique.

En ce qui concerne l'orientation des choix du consommateur, l'intervenant a développé l'idée des standards et labels des appareils électroménagers, en mettant l'accent sur la nécessité de la sensibilisation et l'information des citoyens sur la consommation énergétique des appareils électriques.

Au terme de son intervention, il a rappelé l'importance des Mécanismes de Développement Propre (MDP) mis à la disposition des grandes industries qui utilisent de grandes quantités d'énergie. Ces mécanismes permettent aux intéressés de développer un certain nombre de projets d'économie d'énergie et d'obtenir des crédits sous forme d'une unité certifiée de réduction des émissions.

**Mr. Mohamed BERDAI : Directeur Adjoint au Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER)**

Dans sa présentation, **Mr. BERDAI** a précisé que le développement durable est assuré par le comportement responsable du consommateur, en terme de choix de l'énergie et de choix des équipements. Il a également rappelé qu'il faut développer chez le consommateur une véritable culture en faveur des énergies renouvelables à travers des campagnes d'information et de sensibilisation.

L'intervenant a noté que la contribution des énergies renouvelables au bilan national sera de 10% dans les cinq prochaines années. Ceci peut être assuré par :

- L'installation des parcs éoliens ;
- Le développement des projets d'électricité de puissance (solaire, biomasse) ;
- Le renforcement de la présence d'énergie électrique en milieu rural ;
- Faire appel à la notion de biocarburant.





Pour répondre à ces contraintes, l'ONE a lancé un programme visant à encourager les industriels à faire de l'autoproduction basée sur des énergies renouvelables.

L'intervenant a rappelé l'exemple du projet PROMASOL pour la promotion des chauffes-eaux solaires qui a permis, en terme de qualité, de normaliser les équipements et de développer la notion de la certification, afin de protéger le consommateur et le producteur.

En guise de recommandation, l'intervenant a insisté sur l'encouragement des énergies renouvelables à travers des campagnes d'information et de sensibilisation (spots de publicité à la télévision et à la radio, organisation des séminaires, etc...).

### **Débat : première table ronde**

**Said LAARABI : Madame Mader**, vous avez évoqué l'éco-consommation en soulignant qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur cet aspect et qu'il faudrait aussi penser à l'éco conception. Qu'est ce que vous pouvez nous dire à propos de l'expérience de la France dans ce domaine?

**REINE CLAUDE Mader** : Nous avons constaté que les actions réalisées en France se focalisent surtout sur l'économie d'énergie. Ainsi, des études ont été faites montrant que la consommation des appareils qui restent en veille représente 5% de la facture et qu'il y'a lieu de concevoir des appareils que l'on arrête surtout que ces veilles électroniques ne sont pas indispensables.

Aussi, elle a noté que son association a publié sur son site internet une dizaine de produits les moins énergétivores (voitures, machines à laver, réfrigérateurs...etc.).

Pour ce qui est de l'énergie solaire, elle a informé l'assistance que son association a appuyé les personnes qui veulent s'équiper en panneaux solaires, à trouver les artisans compétents pour installer le matériel en question. De même et en vue d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire, le gouvernement français a fait des diminutions d'impôts pour les personnes qui s'équipaient en solaire.

**Said LAARABI : Monsieur MOULINE**, comment appréhendez-vous l'éco-conception du produit ?

**Said MOULINE** : Une approche a été adoptée dans les zones industrielles de SIDI BERNOUSSI, qui consiste en l'accompagnement des industriels pour diminuer au maximum les consommations d'eau et d'énergie et la gestion des déchets. Il s'agit essentiellement de la réalisation des audits énergétiques financés par des fonds de dépollution (FODEP) ou le mécanisme de développement propre (MDP) pour l'utilisation de l'énergie renouvelable comme énergie de substitution.



L'éco-conception, selon l'intervenant, est un concept très important pour l'industriel, il constitue un facteur de compétitivité économique et malgré qu'il nécessite au départ un investissement très lourd, il est rentabilisé à court terme.

Par ailleurs, il a insisté sur l'importance de sensibiliser le consommateur aussi bien sur l'importance des aspects environnementaux des produits que sur les aspects économiques et ce, afin de créer une demande sur les produits écologiques et motiver les industriels à en produire.

**Said LAARABI :** Monsieur RATTAL, vous avez organisé une rencontre pour inciter les administrations à consommer moins d'énergie électrique, qu'est ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?

**Mr. Abdallah RATTAL :** Au sein de notre Ministère, il a été demandé à tout le monde d'éteindre les ordinateurs et l'éclairage au moment du départ des bureaux. Pour les autres administrations, on a organisé en juin 2006 un atelier de deux jours au profit des responsables des services des marchés, pour les sensibiliser à intégrer les normes environnementales parmi les critères de sélection des offres.

**Said LAARABI :** Je voudrais également demander à Mme. Mader de nous donner une idée sur l'expérience de la France en ce qui concerne le problème des plastics qui est un problème de consommation, de production et d'environnement

**Mme. Toulmoud CHANTAL, Association Al Amal en Belgique :** Le problème des sacs en plastique est résolu en Belgique moyennant la facturation du prix du sac dans les achats. Cette mesure a découragé la consommation des sacs plastiques et a incité les gens à la réutilisation des vieux sacs. Aussi, les pouvoirs publiques en Belgique ont lancé des opérations de collecte et de recyclage, inscrivant les consommateurs qui y participent à des tombolas. Ces opérations sont des moyens très efficaces pour sensibiliser et responsabiliser le consommateur.

**Mme. REINE CLAUDE :** En France, ça a été aussi radical qu'en Belgique. Toutefois l'obligation de facturation du prix des sacs plastiques a amené les hypermarchés à offrir à leur clientèle des sacs biodégradable gratuitement. Aussi une loi visant à généraliser l'utilisation des sacs en plastique biodégradables pour tous les types d'emballages a été promulguée.

**Mr. Abdelali DAKKINE : Centre d'Information de l'Energie Renouvelable et l'Environnement** je pense que la thématique de cette année est très importante et je pense que l'information et la sensibilisation du consommateur par tous les moyens de communication est très essentielle, notamment, par les moyens audio-visuels. Pour les professionnels la logique de profit règne sur le côté social et environnemental.



A titre d'illustration, les téléviseurs plasmas consomment 4 à 5 fois plus que ceux de l'ancienne génération, ce qui prouve que ce volet d'économie et de développement durable n'est pas prioritaire chez les professionnels d'où le rôle incontournable de l'information et la sensibilisation du consommateur.

**Mme. REINE CLAUDE Mader** : Le rôle des médias est un sujet très important qu'on a souvent étudié en France depuis très longtemps.

En fait, il y a plusieurs antennes en France dont la programmation d'émissions, durant de 9 à 10 minutes par semaine, dédiées à l'information du consommateur sont intégrées dans ce qu'on appelle « le cahier des charges ». En effet, les chaînes publiques ont un cahier des charges à respecter envers les organisations de consommateurs qui essaient à travers ces émissions de toucher le public le plus vulnérable, car même si le taux d'analphabétisation est bas, il y a un problème de compréhension et d'interprétation.

Aussi, d'après des discussions avec plusieurs organismes au Maroc, il n'existe pas un statut approprié des associations des consommateurs et la définition du consommateur n'est pas arrêtée dans le droit marocain et ce serait une priorité d'y procéder.

**Mlle. Fahim : Faculté d'Oujda et membre du FOMAC** : Ma remarque concerne le consommateur lui-même, qu'est-ce qu'on entend dire par consommateur ? En France, la jurisprudence a défini le consommateur comme étant toute personne non professionnelle, donc c'est la personne qui consomme pour ses propres besoins. Au Maroc, ce n'est pas encore précis, on parle des autres acteurs : l'Etat, les entreprises...etc. alors qu'on oublie le consommateur qui se retrouve souvent sous l'obligation d'accepter les produits commercialisés sur le marché.

La couverture juridique est faible, aussi du fait que même la loi sur la liberté des prix et de la concurrence (article 99) ne couvre pas le consommateur via un dédommagement suite à une lésion par un produit ou un service.

**Mr. Said Mouline**: Quand le marché est fermé, on pourrait dire que l'industrie profite de la situation, mais quand le marché est ouvert et il y a une multitude de choix entre les produits marocains et étrangers, la logique de concurrence prime sur le profit.

Le consommateur intègre la consommation en énergie dans l'achat des produits, que ce soit un appareil frigorifique, téléviseur ou autre et par conséquent son choix est basé sur ce critère parmi d'autres.

**Mr. Mohamed GUERROUJ : Président de l'Association Maroco-Française de l'Energie et de l'Environnement** : Les efforts de formation et de sensibilisation doivent accompagner l'implémentation des lois, des codes et des programmes. A titre d'exemple, pour la conception d'une maison il faut caractériser les matériaux utilisés du point de vue



économique et urbanistique avant de procéder à la construction pour ne pas créer un décalage entre l'ambition et la réalité.

**Mr. Yassir BEN ABDELLAOUI** : Dans le cadre d'un projet destiné au bâtiment et qui sera mis en œuvre en partenariat avec le CDER, un plan de formation est prévu surtout au niveau technique vu que lorsqu'on parle des codes d'efficacité énergétique, c'est spécifique pour chaque région. Ceci doit être accompagné par des études techniques spécifiques.

**Mr. BARDAI** : vu l'importance de la formation, plusieurs acteurs ont été associés pour préparer les profils adéquats à la gestion de ce projet, notamment l'Ecole Nationale d'Architecture et des écoles d'ingénieurs et ce, pour renforcer les capacités d'intervention des acteurs privés et publics.

Aussi, le Maroc possède un potentiel bioclimatique important favorisant l'éco-conception. L'éco-conception permettra d'établir un choix des matériaux de construction et de l'équipement énergétique afin de l'adapter aux conditions climatiques et aux spécificités de la zone en question.

Tout cela est accompagné par un dispositif normatif et des guides techniques pour les opérateurs afin de leur permettre d'optimiser la conception des bâtiments en intégrant les prérogatives environnementales.

**Mr. Abdelkader RBAIBI, AMPOC** : L'idée que le consommateur est roi n'est pas tout le temps juste parce qu'il y a une multitude de produits étrangers et les médias ne jouent pas leur rôle d'éducation devant le taux élevé d'analphabétisme.

**Monsieur RBAIBI** a adressé une question à Madame la représentante de l'ONEP, au sujet du système d'épuration par lagunage, il a précisé qu'à l'entrée et à la sortie il y a une dégradation de la DBO et la DCO mais la charge microbiologique reste importante et les agriculteurs utilisent ces eaux pour l'irrigation, ce qui constitue un danger pour le consommateur.

Par ailleurs, il a exhorté la mise en place d'un cadre incitatif pour encourager la production de biocarburants vu que le Maroc est un pays agricole ne disposant pas de ressources pétrolières.

**Mme. FATINE, ONEP** : Concernant la réutilisation des eaux épurées et les traitements des eaux usées par lagunage, il y a lieu de signaler que les techniques de lagunage restent les plus efficaces dans le domaine hydrique.

Par contre, la sensibilisation sur l'utilisation des eaux épurées dans l'agriculture n'est pas une prérogative de l'ONEP, ce dernier effectue une épuration pour répondre aux trois normes des rejets. Aussi, il y a des réflexions en cours avec les administrations concernées notamment, les agences des bassins versants pour instaurer le cadre institutionnel de la réutilisation des eaux épurées en agriculture tout en répondant aux normes internationales en vigueur.



**Mr. Bennis : Président du Club de l'Environnement au sein de l'Association Ribat Al Fath :** Il y a quelques années, on a élaboré le DIED : le Développement Industriel Ecologiquement Durable, c'est un programme très important parce qu'il a donné la priorité à l'environnement, mais ce programme a été remplacé par le programme « Emergence » dont la part de la composante environnement est très faible, alors que fait la CGEM pour développer cet aspect d'environnement ?

**Monsieur Said Mouline :** a souligné que la question des biocarburants est un volet très important et ce principe a connu un grand succès en Europe, vu qu'il y a suffisamment d'eau dans des zones où poussent les plantes qui consomment moins d'eau.

L'intervenant a rappelé aussi les programmes lancés par le gouvernement à savoir : le Développement industriel écologiquement durable » et « Emergence », qui touchent les secteurs les plus aptes à se développer tout en précisant que l'entreprise n'est pas obligée à adhérer à ces programmes, sauf si la loi l'impose notamment en ce qui concerne les indices limites de rejets.

A ce titre, le Centre National de Production Propre étudie chaque processus de production et le compare avec ceux des pays Européens pour tirer des recommandations aux industriels qu'on pourrait intégrer dans les textes juridiques tout en prenant en compte la compétitivité et la réalité du marché.

Pour ce qui est du rôle du consommateur, on pourrait dire que de nos jours, l'information circule à très grande vitesse, en Allemagne, une station d'essence a été boycottée parce que la firme a causé une grande pollution à la mer du nord, ce qui prouve que le consommateur est maître de ses choix surtout avec l'ouverture du marché aux multiples produits étrangers. Mais cela nécessite d'assurer au consommateur un niveau d'information et de sensibilisation suffisants.

### **Mots de clôture du premier atelier**

**Madame FATINE :** La question de la consommation responsable ne pourrait pas être débattue en une brève durée ; certes, les responsabilités sont partagées par tous les acteurs privés, société civile et institutions publiques. Mais on relève déjà quelques aspects de la consommation responsable notamment vis-à-vis de la rationalisation de la consommation de l'eau ; l'utilisation de la robinetterie pour éviter les fuites, éviter les lessiviers contenant les nitrates, les phosphates et les autres ordures résistants aux systèmes d'épuration actuels.

**Monsieur RETTAL :** Une stratégie globale de développement durable sera lancée le mois prochain, elle tiendra compte des modes spécifiques de production et de consommation réunissant les privés, les associations de consommateurs et les associations de l'environnement.



**Monsieur BARDAÏ** : L'aspect énergie revêt une importance cruciale vu la croissance économique et la croissance de la consommation exigeante, d'où, le rôle de l'information et de la sensibilisation du consommateur puisque ce dernier affecte directement les décisions et les orientations stratégiques du gouvernement.

**Monsieur BENABDELLAH** : Le mauvais choix d'un produit par le consommateur est justifié parce qu'il se trouve sous la force de l'offre du producteur, d'où, le rôle de la réglementation, et l'exemple sera celui des sacs en plastique dont l'Etat peut interdire la production vu son coût environnemental énormément supérieur à celui sur le marché.

**Madame LEBBAR : Commune urbaine de Rabat** : Madame LEBBAR a souligné l'importance de sensibiliser le consommateur et les producteurs sur la protection de l'environnement en général et la protection de l'eau, l'air et le sol en particulier.

Concernant la pollution aérienne de Rabat, l'intervenante a noté qu'elle est occasionnée essentiellement par la circulation. A ce sujet, Mme LEBBAR a précisé que plusieurs projets ont été engagés pour palier à ce problème, notamment un projet intercommunal visant à améliorer la circulation dans la ville de Rabat, à travers, la révision de la signalisation et des circuits routier, la création d'une ligne de Tramway et le renouvellement du parc des autobus.

Pour ce qui est de l'eau, elle a souligné que la principale cause de pollution du littoral et du fleuve Bouregreg est les lixiviats provenant de décharges publics. A ce titre, elle a annoncé que le centre national d'enfouissement sera fonctionnel et permettra de trouver des solutions à ce problème dans les trois mois qui suivent.

Aussi, elle a précisé que des études d'impact concernant l'aménagement de la corniche de Rabat sont en cours de réalisation.

Pour ce qui est des pesticides, un grand effort a été fourni pour la lutte larvaire antivectorielle en vue de diminuer au maximum la lutte par l'épandage des pesticides. A ce sujet, elle a signalé que l'intervention du citoyen est importante dans la désinfection des surfaces d'eau stagnante, qui peuvent échapper au traitement notamment au niveau du domicile de ce dernier.

Pour les déchets, la décharge publique de « Akrach » a toujours été une source de nuisance olfactive, de production de gaz à effet de



serre...etc. A ce sujet, elle a précisé que le projet précité et qui regroupe 13 communes étudie la possibilité de remédier à tous les risques engendrés par cette décharge, à savoir : l'étude du site de la décharge, la direction des vents déplaçant les odeurs, l'étanchéité du sol pour protéger la nappe phréatique, en traitant les lixiviats par osmose inverse, quant à la lutte contre l'émanation de gaz à effet de serre, elle est effectuée par captage et brûlage en torchère.

Les communes de Rabat se sont engagées dans un processus visant une meilleure gestion des déchets au sein de la ville de Rabat par l'amélioration de la collecte des ordures, à ce propos, la couverture de la ville d'après l'intervenante, est passée de 70% en 2001 à la quasi-totalité aujourd'hui. De même, la réalisation du tri et de la revalorisation des déchets sont envisagés.

### السيد لحسن الإدريسي – المنتدى المغربي للمستهلك:

في كلمته، باسم المنتدى المغربي للمستهلك، تقدم السيد لحسن الإدريسي بالشكر لكل من ساهم في إنجاز هذه الندوة . وأشار إلى أن ال منتدى عمل على تنظيم حملات توعية وتحسيسية منذ 4 سنوات في هذا المضمار ، كما قام بتنظيم ندوات علمية في شتى ميادين الاستهلاك.

و في هذا الصدد نظم المنتدى ندوة على هامش اليوم العالمي للمستهلك تحت عنوان " البيئة وصحة المستهلك" حضرها العديد من الفاعلين في مجال حماية البيئة، وقد تم إعتقاد عدة توصيات أهمها ضرورة تحسيس الأسرة بأهمية الحفاظ على البيئة و ذلك لحماية صحة أفرادها.

و بعدما أشار إلى مسؤولية القطاع الخاص من معامل وشركات النقل في حماية البيئة، أكد المتدخل على عدم إغفال دور المستهلك في هذه الحماية وذلك من خلال التوعية و التحسيس قصد حثه على تكييف استهلاكه حفاظا على البيئة.

وقد اقترح السيد الإدريسي تقوية الشراكة بين جمعيات حماية المستهلك وجميع الفاعلين في مجال حماية البيئة ووضع إستراتيجية شاملة للحفاظ على البيئة مع دعم الإعلام في هذا المضمار لما له من دور كبير في تحسيس وتربية المستهلك.

**Mr. Mohammed OUHSSINE : Association Marocaine de Protection et d'Orientation du consommateur (AMPOC) :** a noté qu'il faut d'abord définir les axes du développement durable qui sont :

- Le développement économique ;
- La croissance sociale ;
- La protection de l'environnement.

De son côté, l'AMPOC selon l'intervenant a réalisé plusieurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement, à savoir :



- La demande de restructuration et de modernisation des parcs du transport urbain ;
- La revendication d'interdire la circulation des taxis dont l'âge dépasse 10 ans ;
- L'extension de la surface du site réservé à la décharge publique.

Aussi, il a précisé que les analyses effectuées montrent que plusieurs types de pollution sont mis en cause :

- ✓ L'air : pollué en monoxyde de carbone, sulfure et hydrocarbures ;
- ✓ Le sol : pollué en microorganismes pathogènes passant de la décharge publique à la nappe phréatique ;
- ✓ La nappe phréatique : polluée en nitrates pouvant causer l'avortement des femmes enceintes ;
- ✓ La végétation : impactée négativement à cause de la décharge publique ;
- ✓ La faune : des anomalies ont été observées au niveau des poumons de moutons à cause de l'alimentation polluée.

Tout cela, souligne l'intervenant, expose l'homme à plusieurs maladies comme la typhoïde et les allergies dermatologiques et respiratoires.

Monsieur OUHSSINE a précisé que l'AMPOC s'intéresse particulièrement à étudier les problèmes environnementaux et entreprendre des actions de sensibilisation de l'opinion publique sur le rejet des ordures ainsi que les rejets des unités de trituration et des tanneries qui sont très nocifs sur le plan écologique.

**Monsieur MADIH Ouadia : L'Association de Protection du Consommateur d'El Jadida :** mon intervention sera au nom des associations de protection du consommateur d'El Jadida, Berkane, Oujda, Azemmour et Taourirt.

L'empreinte écologique c'est l'impact de l'homme sur la planète parce que c'est une interaction entre lui, les ressources naturelles et les rejets.

Pour optimiser cette interaction, l'intervenant a insisté sur la nécessité de changer les modes de consommation, revoir la législation et la fiscalité et améliorer les systèmes de production.

Pour ce qui est du comportement du consommateur, il a précisé qu'il y a quatre points essentiels : l'habitat, les déchets, les achats et le transport.

- L'habitat : il faut rationaliser les dépenses énergétiques en eau et électricité et sensibiliser le consommateur sur l'utilisation des produits de nettoyage non nuisibles à l'environnement ;





- Les déchets : minimiser l'utilisation des sacs en plastique et les emballages des produits jetables ;
- Les achats : acheter économiquement tout en préservant l'environnement ;
- Le transport : réduire l'utilisation de la voiture pour gagner 75% de moins de pollution et encourager l'utilisation du transport en commun.

**Madame Najja BOUNAIM, ENDA MAGHREB:** a précisé que l'ENDA est une organisation non gouvernementale à vocation environnementale très active dans le domaine de la sensibilisation.

Le siège d'ENDA MAGHREB est basé à Dakar, au Maroc, l'organisation intervient depuis 1990 dans l'objectif d'assurer une action de proximité en appui aux partenaires locaux et aux bénéficiaires.

Comme activités, l'ENDA intervient au site de Malwiya qui est de grand intérêt biologique et écologique au niveau de Saâydia, au niveau de la région de Missour, la Province d'Essaouira et la Province de Salé Zemmour Zaïr.

L'intervention de l'ENDA en matière de sensibilisation à la protection de l'environnement se scinde en deux : la formation des formateurs à travers des sessions de formation des populations cibles et l'élaboration de guides pédagogiques et des modules d'animation.

Au delà des sessions de formation, il y a aussi l'élaboration d'outils de sensibilisation à la protection de l'environnement et l'accompagnement des acteurs locaux dans leurs activités.

Le deuxième volet consiste à intégrer l'environnement dans les politiques environnementales et les cursus scolaires, l'intervenante a cité à ce propos le projet que l'ENDA mène avec l'association marocaine : « Le Forum de la Citoyenneté » et cinq Départements ministériels : l'Education Nationale, l'Environnement, le Secrétariat d'Etat de la Jeunesse, l'Agriculture et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts.

Ce projet vise le renforcement de la capacité nationale en matière de sensibilisation à la protection de l'environnement autour de trois thématiques, à savoir : le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification.

Il y a aussi, la mise en place d'actions pilotes pour la réalisation de cette stratégie nationale et qui consiste à la formation des acteurs locaux, institutionnels et associatifs.

Aussi, un atelier a été réalisé au niveau du siège de l'ENDA sur la consommation durable des jeunes et qui s'inscrit dans le cadre du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Cet atelier s'est fixé pour objectif d'adapter les outils d'éducation du consommateur aux contextes des pays francophones de l'Afrique



Ces outils ont été réalisés sous forme de guides méthodologiques dédiés aux jeunes pour les impliquer dans la consommation responsable et le développement durable.

**Madame MADER** : Les activités de notre association couvrent en plus des secteurs des banques et des crédits bancaires, des campagnes de sensibilisation dans le domaine de la santé dans les quartiers pour remédier à l'ambiguïté et la confusion causées par la multitude d'informations présentées par les médias.

Aussi, cet effort de sensibilisation est soutenu par trois magazines de référence, le premier édité par une association du consommateur, intitulé : « Que choisir ? » et tiré à 40.000 exemplaires, le deuxième magazine est produit par l'institut National de la consommation et tiré à 200.000 exemplaires et le troisième de mon association tiré à 40.000 exemplaires.

Le mouvement consumériste en France accorde beaucoup d'intérêt à apprendre au consommateur à faire le tri des informations reçues et à décrypter les messages publicitaires. Aussi, cet effort de vulgarisation nécessite le recours à une expertise technique, à cet effet, l'association a créé un comité scientifique d'une vingtaine de personnes qui prodiguent des conseils aux consommateurs concernant tel ou tel produit. En effet, cela a permis aux ADC de gagner la confiance du consommateur, le taux de crédibilité des associations de consommateurs avoisine 80%.

Aussi, **Mme MADER** a précisé aussi que son association est extrêmement attentive à tout ce qui est économique et social, elle prend en considération les populations vulnérables et considère que pour réaliser des avancées au niveau de la protection des consommateurs, il faut que l'économie assure une progression du niveau de vie des citoyens.

### **Débat**

Monsieur **Said LAARABI** : il est important de débattre d'un point qui est en relation directe avec le consommateur c'est la sensibilisation au tri des déchets.

**Madame LEBBAR** : il est très difficile de parler du tri de façon très succincte et le centre d'enfouissement technique existant, comporte déjà une unité de tri, mais ce tri se fera sur des déchets bruts, ce qui influence sa qualité.

Aussi, elle a présenté l'expérience de Rabat au niveau de l'arrondissement de l'AGDAL concernant l'opération de tri, et a précisé que la création d'un organisme similaire à « Eco-emballage », institution chargée d'organiser, superviser et accompagner le tri et la collecte



sélective des emballages ménagers en France permettra de réaliser une avancée considérable dans ce domaine. Outre son expertise technique et économique dans le domaine de la collecte sélective et du tri prodigués aux collectivités locales et aux industriels, cette institution soutient grâce aux contributions versées par les entreprises adhérentes, la couverture des charges de collectes sélective supportées par les collectivités locales.

D'un autre côté, **Madame LEBBAR** a évoqué le volet des contrats de gestion déléguée de la collecte des déchets, dont le renouvellement permettra de combler les insuffisances actuelles en intégrant dans les nouveaux cahiers de charges des stipulations pouvant rendre effectives la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets à l'échelle nationale.

Monsieur **Said LAARABI** s'est adressé aux associations de protection de consommateurs pour connaître leur perception de la question du tri, vu qu'elle concerne au premier plan le consommateur.

**Monsieur OUHSSINE** de l'AMPOC a souligné que l'analphabétisme constitue une première contrainte devant la sensibilisation du citoyen au sujet de la question du tri. Aussi, il a précisé que pour arriver à atteindre cet objectif, il faut du temps comme ça était le cas pour la France, pour laquelle cette question a nécessité presque 10 ans. De même, il a appelé à s'enquérir de l'expérience étrangère dans ce domaine afin d'en tirer les enseignements et d'éviter les fautes déjà commises.

Dans ce sens, il a déclaré que les associations de protection de consommateurs ne peuvent pas encore aborder le problème de tri, puisque la ménagère marocaine ne peut pas faire la distinction entre un produit qui pourrait être recyclé et un produit qui ne le pourra pas. Dans ce sens, il a jugé nécessaire de mener des actions de sensibilisation à travers la télévision et à travers des actions de proximité.

De même, il a proposé que les communes puissent organiser des opérations de tri au niveau des décharges publiques.

Enfin, **Monsieur OUHSSINE** a évoqué l'expérience menée par des étudiants universitaires de sa région qui ont procédé à une opération de tri et un découpage des différentes composantes de la décharge publique. Ainsi, chaque composante a été traitée à titre particulier et il y a eu transformation des déchets en des produits à valeur ajoutée, notamment des produits pour l'alimentation animale et la production de bio-engrais. Tout ça a été fait à travers les techniques de traitement biologique, utilisant un ferment marocain qui fait la transformation de la matière organique en un produit fini à valeur ajoutée.

## **Débat : deuxième table ronde**

Prenant la parole, **Melle FATIMI du FOMAC** a avancé deux idées à savoir :

- L'adoption au Maroc du principe du pollueur payeur, n'est pas raisonnable, car avant de sanctionner, il faut informer et



sensibiliser le consommateur qui n'a pas le sens de la responsabilité envers l'environnement;

- Le rôle des associations des consommateurs au Maroc est encore timide, il n'est pas vulgarisé par rapport à ce qu'il l'est en France, où les associations ont une très grande influence et ont la confiance des consommateurs. Ceci grâce aux campagnes de sensibilisation et d'informations menées au profit des consommateurs. Melle FATIMI a précisé qu'au Maroc, ni l'association de consommateur ni son rôle ne sont suffisamment connus.

Concernant le tri, Mlle FATIMI a posé une série de questions relatives à l'objet du tri et sa finalité, puisque les déchets sont rejetés dans les décharges en vrac et ne sont pas traités ni recyclés ni valorisés.

Au terme de son intervention, **Melle FATIMI** a insisté sur le rôle de la sensibilisation du consommateur pour qu'il soit informé sur ses droits et ses obligations et plus précisément sur sa responsabilité dans la protection de l'environnement.

Dans le même ordre d'idée, **Madame FATINE Najia** de l'ONEP a insisté sur la mobilisation des consommateurs vis à vis de la protection de l'environnement et a évoqué le problème de non mise en sacs des déchets ménagers, ce qui rend difficile la collecte des déchets par les services concernés.

Aussi, elle a signalé que les ONG ont un rôle considérable à jouer pour changer ces comportements et aider le consommateur à gérer les polluants qu'ils soient liquides ou solides.

Au terme de son intervention, **Madame FATINE Najia** a questionné **Madame MADER** sur les actions menées en France pour protéger le consommateur contre les abus des industriels, concernant le coût de l'emballage et celui de son traitement qui renchérissent les prix des produits vendus aux consommateurs.

De sa part, **Monsieur BENKADDOUR**, président de la Confédération des Associations des Consommateurs du Maroc a souligné que les marocains ne sont pas encore arrivés au stade de pratiquer le tri des déchets. Il a annoncé qu'actuellement uniquement trois ou quatre villes réalisent cette opération au moment où plusieurs décharges publiques ne sont pas organisées.

Aussi, concernant le principe du pollueur payeur au Maroc, il a précisé que les autorités ont commencé en premier lieu par instaurer ce concept à travers la taxe d'édilité qu'il estime être élevée par rapport aux déchets que le consommateur produit. Mr. BENKADDOUR a précisé que la voie à emprunter pour atténuer l'acuité de ce problème est d'appuyer les associations de consommateurs à faire des actions de proximité pour sensibiliser et informer le consommateur à ce sujet.



Pour ce faire, **Monsieur BENKADDOUR** a signalé qu'il est important de choisir le moyen de communication adéquat pour convaincre les consommateurs et les sensibiliser, notamment l'implication des Oulamàs et les instances du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques dans la sensibilisation et l'éducation aux préceptes de la consommation respectueuse de l'environnement .

**Madame MADER** a recommandé aux associations de consommateurs de se fédérer entre elles puisqu'elles partagent les mêmes idées, ce qui facilitera leurs identifications et leur donne du poids au niveau des instances Etatiques qui vont être créées, notamment le centre national de la consommation.

Pour ce qui est de l'expérience de son association dans la défense des intérêts des consommateurs devant les instances juridiques, **Madame MADER** a précisé que son association a entrepris un certain nombre d'actions en justice et n'a perdu que très rarement, parce qu'elle ne prend pas de risques vu le coût élevé des actions en justice.

En outre, elle a évoqué le problème de l'emballage qui coûte plus cher que le produit et a donné l'exemple des brosses à dents pour lesquelles les associations ont manifesté auprès des producteurs. Concernant l'emballage composite, elle a noté qu'avec « Eco-emballage » et des campagnes de sensibilisation des consommateurs, les associations ont réussi à faire évoluer les choses.

Monsieur **Said LAARABI** a invité Monsieur MADIH à argumenter contre la prétention de faiblesse du rôle des associations de protection du consommateur au Maroc.

Pour répondre, **Monsieur MADIH** a expliqué que l'expérience des associations de consommateurs au Maroc est encore jeune, le mouvement consumériste a besoin de temps pour se connaître et se faire connaître. En outre, il a évoqué le problème du financement des ADC surtout que le nombre d'adhérents reste limité. De même les occupations professionnelles des adhérents bénévoles ne permet pas de développer l'action des associations.

Par rapport à la question du tri des déchets, Monsieur MADIH a appelé à œuvrer pour un changement progressif de la mentalité des citoyens, en signalant qu'avant le passage des services de la collecte des déchets, des gens déversent les poubelles. Ceci nécessite inéluctablement des actions de sensibilisation des consommateurs.

De sa part, **Monsieur OUHSSINE** a soulevé le problème du rôle timide des associations de protection des consommateurs et de la faiblesse de leur représentativité sur tout le territoire national, ce qui constitue une restriction à la circulation de l'information et à la sensibilisation des consommateurs.

Néanmoins, il a informé l'assistance que malgré cette situation, ces associations peuvent jouer un rôle, étant donné qu'elles disposent des



compétences dans divers domaines. Toutefois, il a souligné que le consommateur n'est pas suffisamment sensibilisé de l'importance des ADC et n'a pas une éducation qui valorise le rôle des associations de consommateurs, chose qui devrait être revue. Il a ainsi donné l'exemple de l'AMPOC qui a résolu pas mal de litiges civils à l'amiable.

Pour conclure **Melle FATIMI du FOMAC** a évoqué le problème de manque des moyens financiers pour les associations des consommateurs, au moment où on leur demande de réaliser des actions de proximité à fort impact. Elle a insisté sur l'importance de l'appui des associations pour qu'elles puissent agir positivement et a illustré par les actions en justice qui coûtent cher aux associations ne comptant pas d'avocats bénévoles parmi leurs membres.

En outre, elle a noté que l'association n'a pas les moyens pour informer et sensibiliser les consommateurs ayant subis des préjudices occasionnés par des fournisseurs sur leurs droits et la manière de les préserver.

Ainsi, elle a recommandé un appui et un renforcement des associations de protection des consommateurs dans ce sens.

**Monsieur BENNIS** s'est adressé à **Madame LEBBAR** pour dénoncer le fait que les services de concession n'intègrent pas des clauses fixant l'obligation de tri des déchets au niveau des cahiers de charges. Il a souhaité également que ces services puissent être délégués aux parties habilitées à le faire notamment les associations et les amicales de quartiers.

Il a souligné que le tissu associatif marocain connaît d'énormes problèmes et a invité les associations à exercer du lobbying auprès des différentes parties concernées.

Aussi, il a rappelé que le Ministère chargé du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité est en mesure d'aider les associations dans différents domaines, pour l'acquisition de matériels et d'équipements, notamment la définition d'une stratégie de travail etc...

En réponse **Madame LEBBAR** a précisé que l'expérience de la ville de Rabat en matière de tri des déchets n'a pas été accompagnée de campagnes d'information et de sensibilisation des ménages. Aussi, elle a jugé primordiale la sensibilisation et l'information des citoyens pour corriger les mauvaises habitudes et faire adopter les bonnes pratiques.

Pour conclure, **Madame LEBBAR** a précisé que la commune prépare des actions de sensibilisation adaptées à la cible et a rappelé que la ville de Rabat réalise le tri des déchets au niveau du centre de tri créé à cet effet.

**Monsieur EL IDRISSE** du FOMAC a insisté sur l'importance de la concertation et de la coopération entre les différents intervenants dans toute action visant le consommateur et a souligné la nécessité d'adapter la



communication à la cible socioéconomique. L'intervenant a affirmé que l'effort de sensibilisation doit être continu et non pas occasionnel.

Aussi, il a appelé les associations de protection des consommateurs à travailler dans un cadre de concertation au niveau national et sous l'encadrement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie. De même, il a souhaité que tous les acteurs mènent une campagne d'information pour sensibiliser les consommateurs sur l'intérêt et l'importance de leur adhésion aux associations de protection des consommateurs pour défendre leurs droits notamment à un environnement sain.

Dans son intervention, **Monsieur OUKADA** de l'Association MALOUIA de Berkane a évoqué le problème des conséquences néfastes sur la santé des citoyens, de l'incinération des déchets contenant notamment des bouteilles d'insecticides et du plastique, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Aussi, il a cité un autre danger pour la santé des consommateurs qui réside dans le fait que les déchets rejetés par les ménages servent dans certains cas d'alimentation pour le bétail, ce qui risque de favoriser le développement de zoonoses pouvant affecter la santé des consommateurs.

Dans son intervention, **Madame MADER** a évoqué l'existence en France d'un certain nombre de textes juridiques qui réglementent la destruction des déchets, qu'ils soient hospitaliers ou déchets ultimes qui ne peuvent être recyclés. Elle a souligné que le problème de déchets est un problème énorme qui n'est pas encore résolu même dans les pays développés.



# RECOMMANDATIONS

## 1. Rôle des acteurs en matière de développement durable et la protection de l'environnement

### Etat :

- Mobiliser davantage les ressources financières par les autorités gouvernementales en faveur des programmes et des projets de développement durable ;
- Intégrer et généraliser dans les cahiers de charges, relatifs aux contrats de gestion déléguée des déchets solides, émis par les collectivités locales, des dispositions visant la revalorisation des déchets recyclables et l'instauration d'un système de collecte et de traitement basé sur le tri des déchets à la source;
- Impliquer les Oulamàs et les instances du Ministère des Habouss et des Affaires Islamiques dans la sensibilisation et l'éducation aux préceptes de la consommation respectueuse de l'environnement;
- Susciter des débats publics sur les politiques à mener en matière de développement durable.
- S'enquérir de l'expérience étrangère en ce qui concerne le problème de tri des déchets ménagers ;
- Renforcer la réglementation de la production industrielle écologiquement durable tout en prenant en compte la compétitivité des entreprises;
- Créer une structure nationale qui traitera notamment des questions relatives à l'environnement et la consommation responsable.

### Opérateurs économiques :

- Inciter les industriels à utiliser les technologies propres, à investir dans des projets d'économie d'eau et d'énergie et à installer des dispositifs et des stations de traitements des déchets solides, liquides et des émissions gazeuses notamment en bénéficiant des fonds de dépollution mis à leurs disposition ;
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables (solaires, éoliennes,...etc.) comme possibilité de diversification d'approvisionnement, et ce à travers la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des différents acteurs ;





- Intégrer la dimension écologique dans tous les processus de production depuis la conception du produit jusqu'au traitement des déchets.

#### **Tissu associatif :**

- Faire du lobbying pour améliorer l'action du mouvement consumériste marocain;
- Créer une instance multi-acteurs pour asseoir un dialogue permanent sur la consommation et le développement ;
- Sensibiliser les acteurs sur l'écoconsommation.

## **2. Rôle des associations dans la sensibilisation et la mobilisation**

#### **Sensibilisation du consommateur :**

- Informer le consommateur sur l'opération de recyclage des déchets afin de l'éclairer sur sa responsabilité et sa participation dans la protection de l'environnement ;
- Œuvrer dans le sens du développement de la culture de protection de l'environnement chez le consommateur;
- Adapter le message de sensibilisation aux spécificités de chaque population cible (écoliers, analphabètes,...etc.);
- Engager des initiatives visant à diminuer la quantité des déchets par ménage ;
- Rationaliser les dépenses énergétiques et la consommation de l'eau dans les ménages;
- Sensibiliser le consommateur à mieux gérer les polluants liquides et solides afin de mieux protéger l'environnement contre les déchets nocifs (sacs en plastique, peinture à l'huile, lessiviers contenant des nitrates et phosphates...etc.).
- Sensibiliser les consommateurs sur la nécessité de modifier leurs modes de consommation pour assurer un développement durable ;
- Contribuer à la protection contre les diverses formes de dégradation et veiller à la préservation et à la conservation des ressources naturelles ;
- Organiser une campagne d'information pour sensibiliser les consommateurs et les inviter à adhérer aux associations de protection des consommateurs ;
- Développer la reconnaissance des signes et labels écologiques chez le consommateur ;
- Développer des actions de proximité en faveur du consommateur.

#### **Renforcement du rôle des ADC :**

- Confédérer les efforts des associations des consommateurs pour pouvoir accéder à l'information ;



- Renforcer la coopération avec les organismes internationaux en terme de protection du consommateur et de l'environnement ;
- Etablir une coopération entre les associations de protection des consommateurs et les communes urbaines en matière de développement durable.
- Intégrer les associations de protection du consommateur dans une politique globale visant la sensibilisation et l'encouragement des actions d'économie d'énergie (conception des bâtiments collectifs et labellisation des équipements électroménagers).
- Développer les moyens de financement des associations de protection des consommateurs ;
- Développer des partenariats avec les mass médias pour la vulgarisation des concepts de consommation durable ;
- Développer le partenariat avec des entreprises privées pour la réalisation d'actions de sensibilisation en faveur du consommateur.